

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Conjoncture de l'emploi et marché du travail

Numéro 81 - MAI 1988

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1987

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île de France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration des mouvements de main-d'œuvre employaient au début du quatrième trimestre 1987 environ 6 200 000 salariés. Au cours de ce trimestre, il y a eu dans ces établissements 329 000 entrées et 415 000 sorties, soit une perte nette de 86 000 salariés en données brutes. Ces résultats doivent être appréciés en tenant compte d'une part, de la saisonnalité, d'autre part de leur caractère partiel : en données corrigées des variations saisonnières, l'évolution des effectifs dans ces établissements s'établit à $-0,4\%$ au quatrième trimestre 1987, après $-0,5\%$ au cours des deux trimestres précédents; dans le même temps, l'emploi salarié total des secteurs marchands non agricoles (SMNA) est resté stable ⁽¹⁾.

Après l'augmentation saisonnière des mouvements de main-d'œuvre, en été, provoquée par le remplacement des personnels en congé et le caractère saisonnier de certaines activités, les taux d'entrée et de sortie sur les contrats à durée déterminée chutent dans des proportions comparables au quatrième trimestre.

Comparé au quatrième trimestre 1986, les flux d'embauches et de départs sont plus intenses pour un solde net voisin : le taux d'entrée passe de $4,8\%$ à $5,3\%$ et le taux de sortie de $6,3\%$ à $6,7\%$. Ces évolutions résultent principalement du développement du recrutement sur contrat à durée déterminée. Mais le taux d'embauche sur contrat à durée indéterminée augmente aussi ($1,7\%$ contre $1,5\%$) surtout dans le tertiaire, ainsi que le taux de démission ($1,5\%$ contre $1,3\%$) dans les trois grands secteurs. Le taux de licenciement économique est stable ($0,6\%$ des effectifs) à un niveau un peu inférieur à celui du quatrième trimestre 1986, où l'on avait enregistré l'effet de la levée de l'autorisation administrative.

Fin 1986, un ralentissement des sorties de jeunes de moins de 25 ans avait été attribué à un allongement de la durée des contrats. Cette tendance ne paraît pas maintenue au quatrième trimestre 1987. Par ailleurs, les licenciements économiques de salariés de plus de 50 ans qui avaient crû fin 1986, sont revenus à leur niveau de la fin 1985.

(1) — Cf. Premières informations, numéro 76 - mars 1988.

D.M.M.O ENSEMBLE
Janvier 1983 — Décembre 1987

Données mensuelles C. V. S.

En pourcentage



